

Mont de Marsan, le 24 janvier 2019

Réf. : FM / N° 114
Objet : **Distribution publique d'électricité**
Concessions Landes
Compteur LINKY

Monsieur Lionel CAUSSE
Député des Landes
50, avenue Georges Clémenceau
40 100 DAX

Interlocuteur : Frédéric MONTAUT
Ingénieur chargé des Concessions Electricité et Gaz

Monsieur le Député,

En réponse à votre courrier du 18 décembre 2018 au sujet du déploiement du compteur Linky, le service concessions du SYDEC assure la collecte et le traitement des requêtes ou des réclamations des élus et des usagers, liées à la gestion de la distribution publique d'électricité du département.

Le SYDEC concède les missions de développement et d'exploitation du réseau public d'électricité à Enedis, dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales et par le code de l'énergie.

Le compteur Linky, ouvrage du périmètre des équipements de la concession est un élément faisant partie du suivi et du contrôle sur lequel le service concessions porte une attention particulière.

Ainsi, les dossiers de requêtes ou de réclamations dont le sujet est relatif au compteur Linky sont enregistrés, analysés et suivis par le service concessions, qui les transmet ensuite à Enedis pour traitement du problème et réponse à l'émetteur, conformément à son devoir réglementaire d'exploitation, d'entretien, de maintenance des ouvrages et de gestions des usagers de la concession.

Selon cette procédure, j'ai transmis votre courrier à Enedis pour traitement et réponse à y apporter. Enedis vous a ainsi transmis sa réponse le 21 janvier 2019.

Pour ce qui concerne les nombreux dysfonctionnements ou les failles dans le protocole de communication, le SYDEC n'a pas reçu de réclamations portant sur ces 2 sujets.

Par contre, le SYDEC est destinataire de réclamations d'usagers liées à la pose non souhaitée (mais pourtant réglementaire) du compteur Linky à leur domicile.

26 dossiers ont ainsi été traités et transmis à Enedis par le SYDEC en 2018.

L'information concernant le taux de déploiement du compteur Linky est à la charge d'Enedis.

Pour autant, Enedis vient d'informer le SYDEC, qu'au 31 janvier 2019, 66 communes landaises sur les 327 du département seront totalement équipées et finalisées pour le déploiement de masse (20 % du territoire). Ce déploiement s'étalera jusqu'à fin 2021.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments dévoués.

R. Corbier

Par délégation du Président,
Le Directeur Général des Services

Laurent CIVEL
Syndicat des Communes du Mont de Marsan
24 jan 2019

